



**Mesdames et Messieurs
les Membres du Conseil Municipal**

Direction Juridique et Commande Publique – Service Assemblées
Unité Actes - DV/GB/CV

Saint-Nazaire, le 23 mars 2026

Madame, Monsieur, cher Collègue,

A la suite des élections municipales qui se sont déroulées le 22 mars dernier, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment de l'article L.2121-7 qui stipule que : « Lors du renouvellement général des conseils municipaux, la première réunion se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet. Par dérogation aux dispositions de l'article L.2121-12, dans les communes de 3 500 habitants et plus, la convocation est adressée aux membres du Conseil municipal trois jours francs au moins avant celui de cette première réunion », il sera procédé :

**Le VENDREDI 27 MARS 2026 à 18 heures,
Salle France
1^{er} étage de l'Hôtel de Ville,**

à l'installation de la nouvelle Assemblée Communale.

ORDRE DU JOUR :

1. Secrétaire de séance - nomination
2. Election du Maire.
3. Adjoints et Adjoints de quartier – Détermination du nombre de postes.
4. Adjoints au Maire et Adjoints de quartier – Election.
5. Charte de l'élu local.
6. Personnel municipal – Emplois de collaborateurs de Cabinet – Approbation.
7. Personnel - Emplois justifiant l'attribution de véhicules de fonctions - Véhicules de service et outils issus des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) - Modalités de mise à disposition – Approbation.
8. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2026.

Cette séance sera retransmise en direct sur la chaîne Youtube.

Je vous prie d'agréer, mes chers Collègues, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
David SAMZUN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central flourish, positioned below the typed name.